



COMMUNIQUE N° 0009/C/MINAC/SG/DAG/SDBMM/SM/2022 DU 05 AVR 2022

PORTANT PUBLICATION DU MARCHE PASSE APRES APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°0001/AONO/MINAC/CIPM/2022 DU 03 FEVRIER 2022 POUR LA POURSUITE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LA DELEGATION REGIONALE DES ARTS ET DE LA CULTURE DU SUD-OUEST.

Le Ministre des Arts et de la Culture communique :

Par Décision N° 0048/MD/MINAC/SG/DAG/SDBMM/SMAR/2022 du 05 AVR 2022

L'Etablissement ci-après a été retenu comme attributaire du marché relatif à l'Appel d'Offres suscité :

INTITULE	ADJUDICATAIRE	MONTANT TTC FCFA	DELAI D'EXECUTION
Poursuite des travaux de construction de la Délégation Régionale des Arts et de la Culture du Sud-Ouest	STE KRASSIVI SARL TEL 677 77 43 58 BP : 4872 Douala	143 974 055 (Cent quarante trois millions neuf cent soixante quatorze mille cinquante cinq) FCFA	08 (Huit) Mois

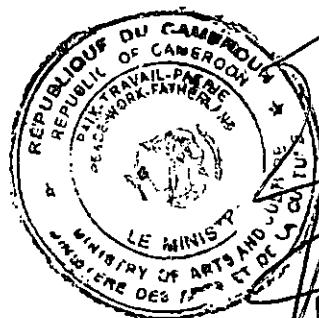
Le mandataire de cet Etablissement est invité à se présenter à la Direction des Affaires Générales /Sous-direction du Budget, du Matériel et de la Maintenance /Service des Marchés pour l'établissement du marché correspondant.

Par ailleurs, les soumissionnaires n'ayant pas été retenus sont priés de passer retirer leurs offres sous quinzaine au Secrétariat de la Commission Interne de Passation des Marchés Publics dès publication du présent communiqué, à l'exception de l'exemplaire destiné à l'ARMP. Passé ce délai, ces offres seront détruites sans qu'il y ait lieu à réclamation.

Le présent communiqué qui tient lieu de main levée de caution de soumission pour les soumissionnaires non retenus, sera enregistré, publié et communiqué partout ou besoin sera.

Ampliations :

- MINMAP
- ARMP
- CIPM/MINAC
- INTERESSES
- ARCHIVES/CHRONO



BIDOUNG MKPATT